



HAL
open science

L'histoire romaine et le politique : complément d'enquête

Pascal Montlahuc

► **To cite this version:**

Pascal Montlahuc. L'histoire romaine et le politique : complément d'enquête. *Anabases - Traditions et réceptions de l'Antiquité*, 2020, 32, pp.11-29. 10.4000/anabases.11242 . halshs-03867196

HAL Id: halshs-03867196

<https://shs.hal.science/halshs-03867196>

Submitted on 30 Nov 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Anabases

Traditions et réceptions de l'Antiquité

32 | 2020

Varia

L'histoire romaine et le politique : complément d'enquête

Pascal Montlahuc



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/anabases/11242>

DOI : [10.4000/anabases.11242](https://doi.org/10.4000/anabases.11242)

ISSN : 2256-9421

Éditeur

E.R.A.S.M.E.

Édition imprimée

Date de publication : 20 octobre 2020

Pagination : 11-29

ISSN : 1774-4296

Référence électronique

Pascal Montlahuc, « L'histoire romaine et le politique : complément d'enquête », *Anabases* [En ligne], 32 | 2020, mis en ligne le 20 octobre 2022, consulté le 17 novembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/anabases/11242> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/anabases.11242>

Tous droits réservés



ANABASES

Traditions et Réceptions de l'Antiquité

N° 32

2020

Antiquaires et archéologues d'antan
L'histoire romaine et le politique Relire
Gsell *L'Invention du Théâtre Antique*
dans les paratextes savants El imaginario
prehistórico y la Antigüedad en el cine

ANABASES
Traditions et Réceptions de l'Antiquité
Revue de l'équipe de recherche E.R.A.S.M.E.
Université Toulouse-Jean Jaurès (UT2J)

Anabases dispose d'un Comité de lecture international. Chaque article envoyé à la rédaction est soumis, une fois anonymisé, à l'expertise de deux spécialistes qui rendent un rapport écrit. Les deux rapports anonymisés sont transmis à l'auteur qui tient compte des observations en vue de la publication.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Germaine AUJAC (université Toulouse-Jean Jaurès : histoire de la géographie et des sciences antiques)
Florence BOUCHET (université Toulouse-Jean Jaurès : littérature médiévale)
Hinnerk BRUHNS (CNRS : histoire économique et sociale ancienne et contemporaine)
Paulo BUTTI DE LIMA (université de Bari : historiographie et réception de l'Antiquité)
Luciano CANFORA (université de Bari : littérature et histoire anciennes, historiographie)
Giovanna CESERANI (Stanford University : histoire intellectuelle et historiographie de la tradition classique)
Temístocles CEZAR (université de Porto Alegre : historiographie moderne)
Serafina CUOMO (University of London, Birkbeck College : histoire des mathématiques et des sciences)
Paul DEMONT (université de Paris Sorbonne : philologie grecque et héritage classique)
Marie-Laurence DESCLOS (université de Grenoble II : philosophie de l'Antiquité)
Olivier DEVILLERS (université de Bordeaux 3 – Michel-de-Montaigne : littérature et historiographie latines)
Andrea GIARDINA (Istituto italiano di scienze umane : histoire du monde romain et de ses réceptions)
Ève GRAN-AYMERICH (AIBL : histoire de l'archéologie et des transferts culturels)
François HARTOG (EHESS : historiographie ancienne et moderne)
Geneviève HOFFMANN (université de Picardie : histoire des mondes grecs)
Christian JACOB (CNRS/EHESS : histoire comparée et épistémologie des savoirs)
Suzanne MARCHAND (Louisiana State University : histoire du classicisme et de l'orientalisme)
Wilfried NIPPEL (Humboldt Universität Berlin : histoire et historiographie de l'Antiquité)
Sylvie PITTIA (université de Paris I-Panthéon Sorbonne : histoire et historiographie du monde romain)
Stéphane RATTI (université de Franche-Comté – Besançon : philologie et héritage latin)

COMITÉ DE RÉDACTION

Clément BERTAU-COURBIÈRES, Corinne BONNET, Laurent BRICAULT, Clément BUR, Adeline GRAND-CLÉMENT, Anne-Hélène KLINGER-DOLLÉ, Véronique KRINGS, Thibaud LANFRANCHI, Pascal PAYEN, Grégory REIMOND, Sarah REY, Catherine VALENTI, Noémie VILLACÈQUE

ÉDITEUR RESPONSABLE

Clément BUR

ÉDITRICE ADJOINTE

Catherine VALENTI

SITES WEB

<http://plh.univ-tlse2.fr>

Revue.org : <http://anabases.revues.org>

ABONNEMENT ET VENTE AU NUMÉRO

Éditions De Boccard - 4, rue de Lanneau - 75005 Paris

info@deboccard.com - www.deboccard.com

Tél. : 0033/(0)143260037 - Fax : 0033/(0)143548583

ANABASES

Traditions et Réceptions de l'Antiquité

N° 32
2020

E.R.A.S.M.E.

Université Toulouse - Jean Jaurès

Sommaire

N° 32 - 2020

Historiographie et identités culturelles

Pascal MONTLAHUC

L'histoire romaine et le politique : complément d'enquête II

Traditions du patrimoine antique

Alberto LOMBO MONTAÑÉS

Apuntes para el estudio del imaginario prehistórico y sus relaciones
con la Antigüedad clásica en los personajes del cine moderno 33

Jorge Elices Ocón

Antiquity depicted as part of a discourse:
from the first European travellers to the DAESH propaganda 49

Archéologie des savoirs

Dossier Antiquaires & archéologues d'antan
(dossier dirigé par Vivien Barrière)

Vivien BARRIÈRE & Véronique KRINGS

Introduction 73

Alessia ZAMBON

Acquisition et transmission du savoir antique à Athènes
à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle :
Fauvel et son réseau de sociabilité 79

Christian MAZET

Les antiques de Gustave-Adolphe Beugnot (1799-1861).

Histoire et fortune d'une collection oubliée 107

Vivien BARRIÈRE

Les Antiques d'Autun à la Renaissance : poids des travaux historiques

et émergence d'un discours antiquaire (1529-1620) 133

Marie-Laurence HAACK

Les Étrusques et la question raciale dans l'Italie fasciste

151

Anne-Julie ETTER

Temples et pyramides : la place de l'Égypte dans l'étude

des antiquités de l'Inde (xviii^e – xix^e siècle) 165

Actualités et débats

Malika BASTIN-HAMMOU et Pascale PARÉ

- ITHAC - L'Invention du Théâtre Antique dans le Corpus des paratextes

savants du xvi^e siècle. Analyse, traduction, exploration numérique 185

Lire, relire la bibliothèque des sciences de l'Antiquité

Philippe LEVEAU

Lectures coloniales et post-coloniales de l'histoire de l'Afrique romaine.

Histoire et constructions mémorielles. À propos de Stéphane Gsell,

« La Tripolitaine et le Sahara au iii^e siècle de notre ère »,

Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,

1926, p. 149-166 193

Stéphane GSELL

« La Tripolitaine et le Sahara au III^e siècle de notre ère »,

Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1926, p. 149-166 . . . 211

Ateliers

Antiquités numériques (coordonné par E. Guillon) (n° 3)

Jean-Louis FERRARY et Philippe MOREAU

La base de données *LEPOR* 231

Actualités du théâtre (n° 6)

Catherine AILLOUD-NICOLAS

Se méfier des classiques ? À propos d'*Oreste à Mossoul* de Milo Rau 237

Archives de savant (n° 15)

Massimo CULTRARO

Heinrich Schliemann e l'Italia: storie di archivi, narrazioni di uomini . . . 240

Comptes rendus

Antony AUGOUSTAKIS et Stacie RAUCCI (éds.)

Epic Heroes on Screen (Mathieu SCAPIN) 253

Patrick BAKER, Johannes HELMRATH et Craig KALLENDORF (éds.)

*Beyond Reception: Renaissance Humanism
and the Transformation of Classical Antiquity* (Alexia Dedieu) 255

Dominique MILLET-GÉRARD

Édition de Jacob Balde,
Jephtias Tragoedia / La Fille de Jephté, tragédie (Simone de Reyff) 257

Joshua BILLINGS, Felix BUDELMANN et Fiona MACINTOSH (éds.)

Choruses, Ancient and Modern (Malika Bastin-Hammou) 259

Tiphaine Annabelle BESNARD et Mathieu SCAPIN (dir.)

*Age of Classics ! L'Antiquité dans la culture pop.
Catalogue de l'exposition présentée au Musée Saint-Raymond,
Musée d'archéologie de Toulouse, du 22 février au 22 septembre 2019*
(Élodie Guillon) 260

Fiona Cox

*Ovid's Presence in Contemporary Women's Writing.
Strange Monsters* (Séverine Tarantino) 262

Annick FENET, Michela PASSINI et Sara NARDI-COMBESCURE (dir.)

Hommes et patrimoines en guerre. L'heure du choix (1914-1918)
(Natacha Lubtchansky) 264

Kristopher F. B. FLETCHER et Osman UMURHAN (éd.)

Classical Antiquity in Heavy Metal Music
(Francesco Xella et Corinne Bonnet) 266

Shawn W. FLYNN (éd.)

*Children in the Bible and the Ancient World.
Comparative and Historical Methods in Reading Ancient Children*
(Sophie Laribi Glaudel) 267

Erminio FONZO

Il mondo antico negli scritti di Antonio Gramsci (Andrea Avalli) 269

Patrick GRAY	
<i>Shakespeare and the Fall of the Roman Republic. Selfhood, Stoicism and Civil War</i> (Cyrielle Landrea)	270
Mélanie LOZAT et Sara PETRELLA (dir.)	
<i>La Plume et le calumet. Joseph-François Lafitau et les « sauvages américains »</i> (Clément Bur)	271
BARTOLO NATOLI ET STEVEN HUNT (éds.)	
<i>Teaching Classics with Technology</i> (Léa Marques)	274
S. Douglas OLSON (éd.)	
<i>Ancient Comedy and Reception. Essays in Honor of Jeffrey Henderson</i> (Malika Bastin-Hammou)	276
Mark A. RALKOWSKI	
<i>Plato's Trial of Athens</i> (Jean Zaganariaris)	278
Brett M. ROGERS et Benjamin Eldon STEVENS (ed.)	
<i>Once and Future Antiquities in Science Fiction and Fantasy</i> (Clément Bur)	280
Stine SCHIERUP (éd.)	
<i>Documenting Ancient Rhodes: Archaeological Expeditions and Rhodian Antiquities</i> (Filippo Carlà-Uhink)	282
Vasiliki ZACHARI, Élise LEHOUX et Noémie HOSOI (dir.)	
<i>La cité des regards. Autour de François Lissarrague</i> (Clarisse Evvard)	284
Sandra ZANELLA	
<i>La caccia fu buona : pour une histoire des fouilles à Pompéi de Titus à l'Europe</i> (Vivien Barrière)	286
Donna ZUCKERBERG	
<i>Not All Dead White Men. Classics and Misogyny in the Digital Age</i> (Fabien Bièvre-Perrin)	287
Résumés	291
Index	297

The background features a light gray color with intricate white line art. The design includes stylized leaves of various shapes, some with pointed tips and others more rounded. There are also circular motifs, some resembling berries or buds, and a prominent circular element at the bottom containing a cross-like floral shape. The overall aesthetic is clean and modern, with a focus on organic forms.

Historiographie et identités culturelles

L'histoire romaine et le politique : complément d'enquête

Pascal MONTLAHUC

L'objectif de cet essai, qui vient en complément d'autres travaux sur le même thème et qui fait la part belle aux historiographies française, allemande et espagnole¹, est d'abord de constater le peu d'intérêt qu'ont suscité, chez les romanistes et à la différence de leurs collègues hellénistes, le concept du politique et/ou l'étude approfondie des thèmes qui lui sont liés. Il s'agit de comprendre les raisons documentaires (prisme aristocratique des sources, omniprésence des lieux *de la* politique et du consensus dans ces mêmes sources), historiographiques (primat des analyses institutionnelles, lectures sociologiques de la cité insistant sur l'autocélébration élitaires) et conceptuelles qui peuvent expliquer cette absence de convergence entre l'histoire romaine et le politique. Qu'entendre par « le » politique ? L'ensemble des manifestations extra-institutionnelles du pouvoir des élites ou du *populus* et les modalités « populaires » et ritualisées de la participation civique et institutionnelle. Entendu comme tel, le politique est la mise en pratiques d'un ensemble de normes et de références civiques que l'historiographie moderne a qualifié de « culture politique »². L'éclairer implique dès lors de porter une attention systématique au caractère

¹ Cet article fait partie d'un « triptyque », également composé d'HURLET & MONTLAHUC 2018 et MONTLAHUC 2019b, qui entend poser des jalons pour une étude du politique à Rome. Certaines remarques sont donc communes à ces trois contributions, telle que la définition du politique proposée en introduction, une partie des remarques sur l'histoire grecque et de celles qui concernent les questions conceptuelles. Je remercie, pour leurs relectures, R. Baudry, K. Blary, J.P. Guilhembet, F. Hurllet et P. Isnard. Malgré leur aide, les idées défendues ici relèvent de ma seule responsabilité.

² Sur la culture politique à Rome, voir dernièrement HÖLKEKAMP 2017, ainsi que les autres travaux de ce même auteur.

informel (au sens où cela échappe à une forme aboutie d'organisation officielle), diffus et/ou conflictuel de la participation à la vie politique, là où les études sur la culture politique romaine sont souvent centrées sur les modalités formalisées du seul pouvoir aristocratique et privilégient le thème du consensus³. Une fois ce constat exploré, nous proposerons quelques pistes de réflexion afin d'engager un mouvement, conceptuel et thématique, vers le politique à Rome.

L'inventaire des différences : bilan autour du politique en histoire grecque

1. Dans le cadre d'un bilan de trente ans de recherches depuis les écrits de N. Loraux, V. Azoulay formalise ainsi la différence entre la politique et le politique dans l'Athènes classique :

« La politique peut être définie comme un processus de décision publique, fondée sur des formes de délibération collective, se déroulant dans un cadre institutionnel formalisé. Au-delà de cette dimension procédurale, elle recouvre aussi, de manière substantielle, un questionnement sur les fins ultimes de la communauté, comme l'a montré Cornelius Castoriadis. À l'inverse, le politique désigne un champ d'action diffus et non institutionnalisé, recouvrant l'ensemble des discours, des rituels et des pratiques collectives qui contribuent à forger, au sein de la communauté, un sentiment d'appartenance partagée – processions, sacrifices, fêtes, banquets, distributions, chœurs ou représentations théâtrales... Encore faut-il immédiatement préciser – au risque de retomber dans une vision irénique du fonctionnement de la cité grecque – que ce n'est que dans un cadre conflictuel que ces pratiques communautaires peuvent être revêtues d'une véritable force intégratrice »⁴.

V. Azoulay et P. Ismard ont insisté, dans plusieurs de leurs contributions⁵, sur la nécessité de compléter la lecture institutionnelle de la cité privilégiée par M. Hansen par une approche holiste qui entend éviter certains écueils de l'analyse développée par « l'École de Paris » ou par C. Meier – soit une vision irénique et/ou trop extensive du politique⁶ – par le biais de l'intégration (critique) des analyses de N. Loraux sur la *stasis*, ce « lien de la division » consubstantiel au politique pour peu que la guerre civile soit tenue à distance. À cette fin, les deux auteurs proposent de tirer profit d'études qui voient dans le droit grec archaïque la formalisation

³ Voir, en ce sens, l'ouvrage de FLAIG 2003 sur les aspects rituels de la vie politique (par exemple les chapitres 8 à 10).

⁴ AZOULAY 2014a, p. 619.

⁵ AZOULAY & ISMARD 2007, AZOULAY & ISMARD 2010, AZOULAY 2014a et b.

⁶ SUR MEIER 1995 [1980], voir l'éclairante note de POLIGNAC 1997.

de normes négociées lors de la mise en place de la cité. Ils soulignent également, à l'instar de J. Ober, l'importance performative des discours dans la fabrique du politique et contrebalancent ainsi les analyses catastrophistes de C. Schmitt (en général) ou de N. Loraux (sur Athènes), pour qui le politique tire sa substance des seuls conflits de très haute intensité⁷. Dans l'optique de se tenir à mi-chemin entre la cité irénique célébrée par le rite et la cité déchirée par le conflit, V. Azoulay et P. Ismard entendent porter le regard vers les pratiques d'inclusion au fondement du tissage civique dont parle Platon, en considérant le politique à l'intersection du « public » et du « privé », en repensant l'articulation entre normes et événements politiques, en prêtant attention aux diverses intensités des conflits, enfin en proposant une analyse multi-scalaire distinguant ce qui relève de la cité de ce qui se situe à ses marges⁸. « Repolitiser la cité » revient ainsi à tirer profit des renouvellements historiographiques que connaît la cité grecque des juristes, des anthropologues, des philologues, des philosophes, des épigraphistes, voire des sociologues⁹, afin de scruter les articulations entre la politique et le politique lors de moments-clefs dont la densité fait saillir le politique, telle l'année 404/403 a.C.¹⁰.

Depuis les années 1970 au moins, les thèmes liés au politique sont connus des hellénistes et ces récentes mises au point conceptuelles témoignent de la maturation de l'historiographie en ce domaine, autant qu'elles accompagnent l'émergence d'une « nouvelle École de Paris » depuis quelques années : certaines études entendent même réagir à l'omniprésence du politique comme critère d'analyse de la cité grecque et revenir sur la thèse du primat du politique comme élément constitutif de la *polis* archaïque, afin de lui substituer une analyse néo-marxiste qui revient à la thèse d'un primat de l'économique¹¹. Ce décalage entre

⁷ OBER 1989 sur la dimension discursive du politique. Voir DEMONT 2011 puis AZOULAY 2014b, p. 697-703 sur l'utilité et les limites de l'analyse de Schmitt pour une définition étique du politique.

⁸ Sur le paradigme du tissage et ce qu'il révèle de la cité platonicienne : Plat., *Pol.*, 310e-311c puis EL-MURR 2002.

⁹ PÉBARTHE 2015.

¹⁰ AZOULAY & ISMARD 2012 sur Clisthène, ainsi qu'un livre sous presse sur l'année 404/403 a.C.

¹¹ Ainsi ZURBACH 2017 s'oppose-t-il aux analyses sur le politique comme ciment de la cité archaïque, notamment celles d'A. Duplouy (dernièrement DUPLOUY 2019). Sur cet ouvrage, CHANDEZON 2019, dont p. 148 : « Cette vision [celle de Zurbach] réordonne donc l'économique, le social et le politique en accordant la primauté au premier, en en faisant le déterminant du second et le facteur de développement du troisième. On mesure le renversement de perspective que cela traduit par rapport à d'autres historiens qui attribuent le premier rôle au politique ou au social et placent les problèmes économiques au dernier rang de leurs préoccupations, quand ils s'en préoccupent ».

historiographies grecque et romaine vis-à-vis du politique peut aussi s'expliquer par des raisons qui tiennent aux logiques plus profondes de structuration du champ historiographique¹². D'abord, le rôle d'intermédiaire joué par N. D. Fustel de Coulanges et par L. Gernet, « passeur » de la sociologie de Durkheim auprès des hellénistes qui formeront « l'École de Paris », a sans doute favorisé l'idée d'une lecture holiste de la cité. Ensuite, l'importance du référent grec (plutôt que romain) dans le paysage philosophique français des années 1970 – par exemple chez G. Lefort¹³ ou C. Castoriadis – a pu influencer certain.e.s historien.ne.s et les mener à considérer le politique de manière élargie, à l'instar de N. Loraux qui a, à son tour, influencé les études grecques ultérieures en ce domaine.

2. Une telle entreprise de clarification conceptuelle et épistémologique, qui fait donc suite à un « allongement du questionnaire » vieux de plusieurs décennies, n'a jamais été menée dans le cas de Rome, où les savant.e.s ont rarement porté le regard en direction du politique tel qu'il a été défini plus haut. La première précaution à prendre est bien sûr de tenir compte des différences de configurations historiques¹⁴ : il n'est pas possible d'assimiler la situation de l'Athènes démocratique à celle de la Rome républicaine puis impériale, dont on s'accorde aujourd'hui à penser qu'elle fut une *res publica* aristocratique dotée de quelques traits démocratiques qui s'estompèrent ou se transformèrent au fur et à mesure de l'installation du Principat¹⁵. Cela étant, le type de régime, s'il conditionne bien certaines des formes observables du politique, ne détermine en rien la pertinence même d'une étude du politique. Force est cependant de constater que Rome est caractérisée par un droit dont le degré de formalisation et l'influence ultérieure sur les sociétés occidentales dépassent celui du droit athénien, par une plus forte hiérarchisation des citoyens en fonction du cens, par l'existence de triomphes ou de nombreux liens de clientèles, par des célébrations religieuses où le sacrifice n'était pas partagé entre citoyens selon des modalités semblables à celles des fêtes athéniennes, ou par des spectacles articulés autour de la distinction entre spectateurs citoyens et acteurs non-citoyens. Souligner ces quelques éléments encourage donc à tirer profit des enseignements des études grecques en se montrant attentif au visage romain du politique, c'est-à-dire à poser les termes d'une transposition raisonnée plutôt que d'une simple duplication.

¹² La fin de ce paragraphe découle d'une suggestion de P. Ismard, que je remercie. Je suis évidemment seul responsable de toute approximation ou erreur qui affaiblirait le propos.

¹³ Afin de nuancer le propos, je remercie l'un des experts d'*Anabases* de m'avoir signalé que LEFORT 1975 analyse les *Discorsi* de Machiavel sur la première décennie de Tite-Live, texte dont C. Lefort a par ailleurs proposé une préface.

¹⁴ FLAIG 1994, p. 18-19.

¹⁵ Sur la démocratie à Rome, HURLET 2012 et COURRIER 2014, p. 427-437 et 447-455. Sur la *res publica*, voir désormais MOATTI 2018 (avec bibliographie antérieure).

(Ne pas) étudier le politique romain : quelques raisons documentaires et historiographiques

Cet effort d'acclimatation implique de repartir de la situation en histoire romaine et de formuler le constat suivant : outre un intérêt globalement plus faible de la part des romanistes pour des sciences sociales telles que l'anthropologie politique, l'état de la documentation et, par voie de conséquence partielle, les mouvements de l'historiographie romanisante depuis la fin du XIX^e s. contribuent à expliquer que les aspects informels, diffus et conflictuels de la vie civique – autrement dit ce qui est constitutif du politique – aient souvent été écartés de la réflexion.

1. Ce sont d'abord les prismes des sources littéraires elles-mêmes¹⁶ qu'il faut prendre en compte, au sens où la documentation disponible pour aborder l'Athènes démocratique rend tendanciellement plus visible ce qui relève du tissage politique extra-institutionnel, même s'il s'agit, dans les cas notables de Platon, Xénophon, Isocrate ou Aristote, d'en critiquer les effets, jugés néfastes pour la bonne marche d'une cité idéale qui serait oligarchique ou monarchique. La chose est trop connue pour qu'on s'y attarde : à la différence des comédies d'Aristophane ou des réflexions philosophiques sur les différentes « constitutions » grecques, les auteurs sur lesquels s'appuyer afin d'écrire une histoire politique de la cité romaine sur le temps long (Polybe, Cicéron, Tite-Live, Valère Maxime, Quintilien, Suétone, Plutarque, Appien, Cassius Dion, Macrobe, etc.) proposent le plus souvent une histoire annalistique et/ou moralisante, même si Plaute ou Horace donnent parfois des renseignements sur les dynamiques informelles et conflictuelles de la Ville¹⁷. De surcroît (et c'est un point commun avec la situation athénienne), tous ces auteurs sont issus des franges aristocratiques romaines, italiennes ou provinciales, et nous renseignent plutôt sur la vie des élites, sur les lieux centraux du pouvoir de l'*Vrbs*, sur les rouages de l'administration ou du Sénat, bref sur ce qui relève de la politique. Ce prisme élitair se double d'un mépris explicite pour ce qui concerne les franges populaires de la cité, ainsi que l'a rappelé C. Courrier dans son étude sur la plèbe urbaine¹⁸ : une réunion de plébéiens sera assimilée à un rassemblement d'oisifs ou de citoyens violents dépourvus de projets politiques, la présence de *circulatores* (poètes ou éducateurs publics) dans les rues de Rome perçue comme

¹⁶ On se limitera ici à ces sources, mais il faudrait, pour que la réflexion soit complète, considérer d'autres types de sources (archéologie, épigraphie, numismatique) afin de voir ce qu'elles révèlent du lien politique.

¹⁷ Dans le *Mercator* (v. 405-411), Plaute suggère par exemple que les graffitis, chants de charivari et rumeurs étaient répandus à Rome. De son côté, Hor., *Sat.*, 2.6.51-56 permet de suivre la diffusion d'une rumeur au cœur de la Ville.

¹⁸ COURRIER 2014.

le signe d'un complot ochlocratique rampant¹⁹. De manière logique – au sens où la teneur de la documentation détermine évidemment en bonne partie les orientations de la recherche –, certains thèmes, mécanismes ou groupes sociaux délaissés ou dédaignés par les auteurs anciens ont tendanciellement été peu abordés par les Modernes. Pourtant, les témoignages des auteurs cités plus haut se prêtent à une prise en considération du politique, pour peu qu'on les interroge en tentant de limiter leurs filtres et partis-pris, qui rendent les manifestations de la politique bien plus visibles, plus précises et moins stéréotypées que celles du politique.

Car ce prisme des sources a une conséquence majeure sur l'étude de la dynamique politique, au sens où les auteurs anciens – peut-être plutôt les auteurs latins que les auteurs grecs – privilégient majoritairement le thème du consensus, préalable tout autant qu'horizon nécessaire au bon fonctionnement de la cité. Or, comme l'a montré N. Loraux pour Athènes, les orateurs et historiens anciens appellent le plus souvent de leurs vœux l'inexistant ou décrivent les mécanismes qui permettraient d'atteindre une forme irénique de vivre-ensemble avant tout « théorique », dans le but de refouler ou de minimiser la réalité conflictuelle de la vie civique²⁰. De son côté, J. Ober a rappelé que les discours sur le consensus dans la cité grecque entendaient mettre en exergue l'existence de valeurs partagées entre les élites et les autres citoyens : ces discours ne sont donc pas seulement une tentative de refoulement de la tension sociale, mais une volonté de médiatisation de cette dernière par l'intermédiaire du *logos*²¹. Une fois levé, non sans mal, le voile du consensus, la lecture des auteurs d'époque romaine révèle également la dimension ontologiquement conflictuelle de la vie civique romaine et c'est l'un des mérites de C. Moatti que de l'avoir rappelé dans un livre récent²². Les discours et la correspondance de l'Arpinate (selon des modalités d'exposition différentes), l'histoire annalistique de Tite-Live ou Tacite, les *Vies* de généraux et empereurs de Suétone ou Plutarque : l'omniprésence du conflit justifie d'en rediscuter la place dans ces textes. Allons même plus loin : c'est souvent parce qu'ils décrivent les oppositions violentes (conflits de haute intensité) autant que les oppositions au sein du Sénat ou lors d'élections (conflits institutionnalisés et/ou de moyenne intensité) que ces auteurs trouvent matière à (d)écrire. Si certain.e.s auteur.e.s se sont consacré.e.s à l'étude des manifestations aiguës de violences dans la Rome

¹⁹ Voir les références données dans HURLET & MONTLAHUC 2018, p. 500-501.

²⁰ Par exemple LORAUX 1997. Sur le consensus à Rome, voir le bilan réflexif d'HURLET 2009, p. 127-132.

²¹ OBER 1989.

²² MOATTI 2018, ouvrage dont il sera également question *infra*.

républicaine²³ et si la dialectique consensus/conflit, d'une binarité étouffante, a fait l'objet de certaines tentatives de dépassement, il semble opportun de continuer l'effort en ce sens, afin de penser la cité comme un spectre de situations, qu'il faut considérer à des échelles de durée variables, dans lesquelles consensus et conflits s'articulent en permanence pour venir fonder le tissage civique.

2. Regarder vers le politique nécessite donc de procéder à une relecture systématique de la documentation afin d'en décrypter les prismes et de considérer, au sein du couple consensus/conflit, le second plutôt que le premier, dans l'optique plus globale de mettre au jour ces éléments informels, diffus et conflictuels qui font et fondent la cité. Car à partir de ces sources littéraires et de leurs filtres, dont il y aurait bien d'autres choses à dire encore, il a longtemps paru pertinent et légitime (et cela l'est évidemment toujours) de s'intéresser aux institutions puis aux modalités d'entretien et/ou de mise en scène du consensus lors d'occasions publiques telles que les fêtes, les triomphes ou les funérailles. Sous l'égide de T. Mommsen, l'histoire du droit et des institutions au sens large – on pense par exemple aux remarques sur les habits des magistrats dans le premier livre du *Droit public* – s'est très tôt développée en Europe et continue de le faire, connaissant aujourd'hui une forme de renouvellement qui s'oriente vers l'anthropologie juridique ou l'histoire des institutions sur le temps long²⁴. Quant à la notion de consensus, qui « a très vite suscité un débat de fond parce qu'elle conduit à étudier la vie politique romaine à partir d'un angle de vue qui ne soit plus uniquement institutionnel »²⁵, elle demeure omniprésente depuis l'émergence d'une lecture communicationnelle de la cité à partir des travaux concomitants (et souvent divergents) de C. Nicolet et P. Veyne dans les années 1970, puis dans le sillon d'une analyse sociologique développée par l'école allemande (M. Jehne, K.J. Hölkeskamp) et, en France, avec les travaux de J.-M. David, prolongés notamment par F. Hurlet²⁶. Sans vouloir délégitimer une approche qui constitue la matrice à partir de laquelle l'histoire politique de Rome s'écrit actuellement – et notre cas personnel ne fait pas exception – il faut cependant reconnaître que s'y logent deux risques potentiels pour ce qui concerne spécifiquement l'analyse du politique à Rome.

²³ Voir, entre autres, LINTOTT 1999 [1968], HINARD 1985 ou, dernièrement, BARRANDON 2018.

²⁴ MANTOVANI 2018 sur l'anthropologie juridique, FRANCE & HURLET 2019 pour une histoire diachronique des institutions romaines. On peut inclure à cette tendance, qui entend proposer une histoire conjointe des évolutions politiques et juridiques, notamment à partir des travaux plus anciens de Y. Thomas, les travaux de LANFRANCHI 2015 ou BUR 2018.

²⁵ HURLET 2009, p. 129.

²⁶ DAVID 2017 pour un bilan de l'historiographie française sur la République. Voir aussi la livraison 2020 de la revue *Trivium* sur les lectures franco-allemandes de la fin de la République (dont l'introduction de J.-M. David et F. Hurlet).

Le premier risque, brièvement évoqué plus haut, se situe sur le plan socio-politique, puisque la focalisation sur le consensus et sur les moyens symboliques de l'entretenir a parfois mené à laisser dans l'ombre la dimension conflictuelle de la cité romaine ou, du moins, a (eu) pour conséquence de conduire à considérer le conflit comme une marque de dysfonctionnement de la cité, une position sur laquelle l'historiographie la plus récente revient, si ce n'est pour l'invalider, au moins pour la discuter²⁷. Le second risque, sociologique cette fois, est de proposer une analyse élitaire de la cité et, par conséquent, d'assimiler les enjeux de la classe dominante aux enjeux de la cité dans son entier. Or, comme l'ont d'ailleurs souvent relevé les auteurs modernes cités plus haut, l'aristocratie d'une cité n'est pas la cité elle-même. Il est donc nécessaire, à cet égard, de prendre garde à la rhétorique trompeuse de la crise et du consensus que l'on trouve dans la documentation et qui renvoie aux deux faces d'une même médaille, qu'il faut s'efforcer de faire tenir sur la tranche. Il est alors possible de penser la prééminence littéraire du thème du consensus comme une modalité de refoulement ou de médiatisation du conflit plutôt que de postuler que l'omniprésence du consensus dans le discours signifierait que le conflit est un dysfonctionnement de la cité, alors même qu'il en est un des moteurs permanents.

En ce qui concerne les éléments informels et diffus du « métier » de citoyen, leur relatif maintien dans l'ombre jusqu'à une période récente est, là aussi, un effet collatéral de la manière dont on a interrogé les sources. Il est par exemple admis qu'il faut dépasser le débat sur la démocratie à Rome, qui polarise les discussions sur la culture politique depuis une trentaine d'années²⁸. On notera pourtant que le débat sur la teneur démocratique de la cité romaine, mené « des deux côtés » par des savants attachés à la lecture « sociologique » et institutionnelle du tissage civique comme produit par le consensus, s'est concentré sur les occasions formalisées d'interventions populaires (notamment les *contiones*), c'est-à-dire qu'il s'est employé à discuter et à réinterroger les modalités populaires de la participation des citoyens dans le cadre de la politique plutôt que de conduire à une véritable ouverture vers le politique²⁹. Le déplacement du regard vers ce qui relève du pouvoir véritablement informel ne conduit pourtant pas à conclure que Rome serait une démocratie dans laquelle le pouvoir proviendrait de tout ce qui est extérieur à la sphère institutionnelle, mais bien à voir que d'autres sources

²⁷ Sur la volonté de dépassement du binôme conflit/consensus dans ce contexte, voir le colloque sur la « crise » de la fin de la République, tenu à l'École française de Rome les 2-3 mars 2020 (org. B. Augier, R. Baudry et F. Rohr Vio).

²⁸ HURLET & MONTLAHUC 2018, p. 489-491.

²⁹ Voir, en ce sens, HÖLKESKAMP 2010, qui entend déconstruire la lecture « démocratique » proposée par F. Millar.

de pouvoir que celui que permettent les institutions ou l'autocélébration élitaine contribuent à forger le lien entre citoyens (voir *infra* à ce propos). Il est donc désormais nécessaire de réagir face à une lecture uniquement « descendante » et d'adopter également une lecture « horizontale » et « ascendante » qui considère autant les cas où les modalités informelles de la vie politique eurent une influence décisive sur les relations entre aristocrates que les épisodes où la capacité d'action politique des acteurs modestes eut un véritable effet sur les puissants. De ce point de vue, le déploiement thématique de la question du politique à Rome implique non seulement de dépasser les débats sur la démocratie dans le but de sortir d'une lecture parfois trop formaliste de la vie civique – un mouvement que l'historiographie a nettement engagé –, mais aussi de déplacer le regard depuis une approche strictement « descendante » vers une lecture multidirectionnelle des rapports civiques³⁰. La mention d'études récentes dans les lignes précédentes montre d'ailleurs que certain.e.s romanistes se sont employé.e.s à restituer quelques-unes des dynamiques du politique à Rome. Fin du débat donc ? Sans doute pas, puisque le décalage entre les romanistes et le politique tient aussi à des raisons conceptuelles.

Histoires de décalages : ce que peut signifier « le » politique

Les remarques qui suivent n'ont aucunement vocation à faire de la définition du politique proposée plus haut une sorte d'évangile dont le non-respect disqualifierait d'une quelconque manière les travaux discutés. Il s'agit plutôt de souligner qu'une discussion autour du politique à Rome ou de la distinction éventuelle entre « la » et « le » politique – quitte à ce que cette discussion aboutisse à proposer des catégories différentes de celles retenues ici – n'a pas eu lieu, alors même que certaines remarques relatives au champ politique à Rome nous semblent pouvoir être utilisées afin de désigner le politique au sens où nous proposons de l'entendre dans ces pages.

1. La tâche n'est pas facilitée par le fait que l'historiographie de langue française qui aborde les manifestations du lien politique à Rome emploie le plus souvent, de manière indifférenciée, « la » et « le » politique. P. Veyne propose ainsi, dans *Le pain et le cirque*, une tentative d'explication de ce qu'il entend par la politique, mais qu'il nous semble possible de considérer comme relevant de la sphère du politique :

« La politique est la prise en charge d'intérêts, collectifs ou non, par la collectivité, et elle a pour idéal la justice [...] elle a pour idéal que la machine

³⁰ Voir en ce sens HURLET & MONTLAHUC 2018, p. 497-498 (à propos de « l'opinion publique » tardo-républicaine).

continue de fonctionner [...] Pratiquement, la politique est 1. Une notion sans contenu fixe : les fêtes peuvent être publiques, la religion peut être d'État ; 2. Sera politique ce qui maintient en état de marche le groupe et son appareil : si on croit, à tort ou à raison, que l'évergétisme risque de donner des idées d'indiscipline à la plèbe, le Cirque devient un problème politique ; 3. L'appareil d'État prenant une épaisseur propre, la foule des gouvernés peut vouloir participer au pouvoir, ou encore elle prétend n'obéir que d'une manière qui convienne à sa fierté ou à sa sensibilité »³¹.

Dans le *Métier de citoyen*, paru aussi en 1976, C. Nicolet exprime, quant à lui, le besoin de cerner la réalité conceptuelle de ce qu'il nomme les « langages parallèles » de la cité, et écrit :

« Développées en dehors de la sphère des faits constitutionnels au sens étroit du mot, de telles interventions sont devenues en réalité partie intégrante de la vie civique et de la vie collective. Elles constituent, en marge de la vie civique officielle, une sorte de contrepoint qui met en scène d'autres acteurs, sous d'autres formes, mais qui n'en est pas moins important. Bref, ce que l'on peut appeler un nouveau langage, ou une nouvelle 'grammaire' de la politique »³².

Ainsi que j'ai tenté de le montrer ailleurs³³, l'arrière-plan intellectuel de C. Nicolet, qui voyait dans ces occasions une « contre-cité » ou une « démocratie de substitution »³⁴, explique que l'auteur parle de langages « parallèles » et de « nouvelle grammaire de la politique », renvoyant par ces expressions à ce qui semble conforme à ce qu'on pourrait aujourd'hui définir par « le » politique. Dans une étude publiée en français en 1994, dans laquelle il entend « repenser le politique » à Rome³⁵, outre qu'il fait un usage interchangeable des articles « la » et « le » (un choix peut-être en partie dû à l'opération de traduction, même si la langue allemande permet la distinction des deux sphères), E. Flaig lie la notion de politique à la participation des citoyens aux décisions qui engagent l'ensemble de la cité et rappelle qu'« on peut distinguer deux nouveaux champs supplémentaires de la politique, un champ institutionnel et un champ extra-institutionnel »³⁶ : ce « champ extra-institutionnel » relève sans doute en bonne partie du politique au sens où nous l'entendons ici. Dès le début du tournant communicationnel des

³¹ Extraits de VEYNE 1995 [1976], p. 726-729.

³² NICOLET 1976, p. 473.

³³ MONTLAHUC 2019b.

³⁴ NICOLET 1976, p. 459 et 1992 [1989], p. 57 pour les expressions entre guillemets.

³⁵ FLAIG 1994. Aucune note n'éclaire d'éventuels choix de traduction et les possibles différences, dans le texte original, entre « das Politische » et « die Politik », distinction pourtant essentielle depuis C. Schmitt (voir *infra*).

³⁶ FLAIG 1994, p. 17.

années 1970, dont les livres de P. Veyne et de C. Nicolet sont des piliers, on voit donc que la question d'une définition du champ politique, tâtonnante, gravite parfois autour de ce que l'on ne désignait pas encore, à la différence des hellénistes de la même époque, par « le » politique : les mots et les choses étaient en décalage.

Un autre décalage identifiable est celui qui consiste à utiliser le concept du politique en lui conférant des caractéristiques différentes de celles que nous proposons de retenir dans cette note. C. Meier s'est par exemple intéressé, dès la fin des années 1970, à la question du politique en Grèce et a pris soin de distinguer et de discuter, dans la lignée de C. Schmitt, les expressions « die Politik » et « das Politische »³⁷. Cependant, lorsqu'il aborde brièvement le cas du politique (« das Politische ») à Rome, il le réduit à des formes institutionnalisées de participation :

« Dans la République romaine, on se contentait, dans l'ensemble, de formes rudimentaires de la présence civique, de réunions relativement peu nombreuses, de fonctions relativement réduites des comices et en plus de la représentation de la *plebs* par les tribuns constamment présents. Par ailleurs, un bon et solide rapport fut garanti entre les nobles et les autres citoyens par le fonctionnement 'naturel' de nombreuses liaisons et conventions. Il y avait une sorte de maxime inculquée, d'attentes sûres et de conduites correspondantes, soutenue, en cas de défaillance, par le tribunat du peuple et les comices »³⁸.

Plus récemment, C. Moatti, qui mobilise par ailleurs les analyses de N. Loraux sur Athènes, reprend une telle lecture en rappelant que la « partition de la société compte plus que l'organisation institutionnelle, le social plus que le politique »³⁹. L'assimilation du politique aux seules institutions est ici d'autant plus surprenante que les intrications entre la politique et le politique (tels que nous les distinguons ici, à la suite de V. Azoulay dont l'étude est parue quatre ans avant celle de C. Moatti) confèrent une part de sa substance au concept d'« altéronomie » forgé par l'auteure et renvoyant à la dynamique de l'imagination politique qui, tirant sa vigueur d'un conflit moteur de la cité, explique les variations des usages et discours successifs sur la *res publica*. Ainsi, dans ces quelques travaux, qui traitent de différents aspects du champ politique à Rome, les conditions ne semblent pas réunies pour que soit fermement mobilisé le concept du politique ou que l'on s'interroge sur le champ éventuellement spécifique auquel pourrait renvoyer ce concept. Cela s'explique tout à fait, au sens où cette question n'était pas au cœur

³⁷ MEIER 1995 [1980], p. 30-31. DEMONT 2011 sur cette distinction, formalisée par C. Schmitt puis reprise par Meier dans une perspective qui relativise la thèse de « l'ennemi de l'intérieur » au cœur de la définition de Schmitt.

³⁸ MEIER 1995 [1980], p. 95-96.

³⁹ MOATTI 2018, p. 401-402.

de la préoccupation de ces auteurs, mais a contribué et contribue, dans les faits, à différer la rencontre explicite entre l'histoire romaine et le politique.

2. On retrouve un tel décalage dans l'ouvrage que C. Courrier a consacré à la plèbe urbaine à la fin de la République et au début du Principat, livre à notre sens fondateur pour une étude du politique à Rome⁴⁰. Qu'on en juge : dans l'optique de rendre compte de la culture (politique) de la plèbe, l'auteur restitue son épaisseur aux actions de certains plébéiens dans l'entretien d'un tissu qui s'incarnait dans des choix électoraux, dans la transmission de rumeurs, ou en des actions collectives dont la violence faisait partie intégrante, depuis les émeutes jusqu'aux applaudissements et clameurs des jeux du cirque et au théâtre⁴¹. Il conclut à un niveau d'information et de politisation relativement élevé de la part de certains plébéiens, ce qui lui permet, du même coup, d'éclairer les conséquences de l'intervention plébéienne sur la compétition à laquelle se livraient les aristocrates et réciproquement. Les ambitions théoriques de cette étude (telle la question d'une « culture populaire ») sont autres que celles qui font l'objet de cette note, mais il semble parfaitement possible de comprendre ce livre comme un travail qui éclaire un pan majeur du politique à Rome, en ce qu'il propose une analyse informelle, conflictuelle et spatialisée des modalités de politisation.

On note un début de convergence conceptuelle entre l'histoire romaine et le politique dans l'ouvrage récent de C. Rosillo-López sur l'opinion publique⁴². Sans revenir sur un ouvrage dont nous avons eu l'occasion de rendre compte ailleurs, soulignons que l'auteure présente explicitement son projet comme destiné à éclairer l'« *informal politics* », syntagme qui s'apparente, une fois effectuée la transposition depuis l'anglais – au sens où le terme anglais de *politics* ne recouvre pas de manière nette le politique⁴³ – à une partie de ce que nous proposons de désigner par « le » politique. Ce livre marque ainsi une étape dans la convergence entre l'étude d'un des thèmes centraux du politique (les paroles informelles) et l'armature conceptuelle sur laquelle une telle étude devrait s'appuyer. Si la question du politique commence donc, de manière plus ou moins nette, à faire partie du questionnaire des romanistes, comment accompagner ce mouvement ?

⁴⁰ COURRIER 2014.

⁴¹ L'auteur recense 170 actions collectives entre 136 et 29 a.C. (p. 500).

⁴² ROSILLO-LÓPEZ 2017a (puis HURLET & MONTLAHUC 2018).

⁴³ En témoignent les périphrases et l'usage du français favorisé par R. Morstein-Marx à propos du *Pouvoir des bons mots* : « In doing so, the book reaches beyond the 'traditional' political life of deliberative and forensic debate (*la politique*) to the socio-political mechanisms of the entire Roman city (*le politique*) » (MONTLAHUC 2019a, p. IX). BARTOLINI 2018 retient l'expression « The Political » et présente le politique comme marqué par la verticalité, allant ainsi à rebours de la lecture horizontale du politique qui caractérise le plus souvent les sciences politiques.

De l'autonomie du politique à son encastrement dans la cité : tracer un chemin

1. Appeler à une étude raisonnée du politique romain implique de souligner certains risques. Au premier rang de ceux-ci figure le risque d'engager un mouvement de balancier totalement renversé par rapport au primat des critères institutionnels et formalisés qui a longtemps prévalu et qui continue d'être central dans l'analyse de la cité romaine : il ne saurait être question d'affirmer la pertinence de la seule étude du politique au détriment de celle de la politique, ce qui reviendrait à « jeter le bébé avec l'eau du bain »⁴⁴. En effet, la volonté de rappeler que la cité romaine fut faite de conflits et de dynamiques informelles et/ou diffuses a pu mener certains pionniers de l'étude du politique à rejeter, de manière explicite et parfois brutale, les enseignements d'une approche institutionnelle et juridique de la cité. Une voie médiane entre une lecture exclusivement fondée sur l'étude des institutions et une analyse qui prône leur rejet doit donc être empruntée. La dimension potentiellement totalisante du politique constitue un autre obstacle : de même que l'aristocratie ne se confond pas avec la cité, le politique ne se confond pas non plus avec celle-ci, et l'un des enjeux de son étude est précisément d'en penser les limites (sociales, spatiales, genrées, etc.)⁴⁵.

Un autre risque est celui de conclure à une différence d'essence entre la politique et le politique, ce qui conduirait à réifier le politique et à postuler son autonomie par rapport à la politique et réciproquement. Cette posture était celle de C. Nicolet lorsque, dans le *Métier de citoyen* où il proposait une lecture mécaniste de la cité, il décrivait les « langages parallèles » du citoyen comme la marque d'une « contre-cité » émergeant lorsque les institutions (la « vraie » cité) ne fonctionnaient plus à l'époque tardo-républicaine. Que le politique soit pensé comme le moteur de la cité seul digne d'intérêt (Flaig⁴⁶) ou comme une contre-cité dont l'émergence ne pouvait que conduire au Principat (Nicolet), ces deux visions distinguent la politique et le politique sur le plan conceptuel, ce qui est salutaire, mais les opposent dans les faits, ce qui relève de l'erreur d'appréciation. Il convient donc de penser l'encastrement (total ou partiel, selon les cas) du politique dans la politique et dans la cité, et non pas de conclure à son

⁴⁴ FRANCE & HURLET 2019, p. 18-19.

⁴⁵ C'est l'une des directions prises par les études sur le politique grec, par exemple dans le cas des esclaves *kata phusin* (« par nature »), dont ISMARD 2019, p. 241-246 rappelle qu'ils purent être pensés comme hors du politique par Aristote.

⁴⁶ Le mépris pour l'élément juridique était, selon HURLET 1996, p. 206, un point faible du livre de FLAIG 1992, mais ce « travers » a été en bonne partie corrigé dans la réédition (revue et augmentée) de l'ouvrage, parue en 2019.

autonomie ou à son caractère périphérique⁴⁷. La cité n'est pas seulement une cité du consensus : elle est *aussi*, et de manière inconditionnelle, une cité des conflits et d'affrontements d'intensités variables. Elle n'est pas seulement explicable par les procédures, décisions officielles ou cérémonies d'autocélébration : elle est également mue par des dynamiques diffuses et informelles qui se déploient au sein des élites, parmi les plébéiens, ou lors de l'interaction, ponctuelle autant que suivie, entre ces groupes socio-politiques. Tout comme Athènes ou d'autres cités antiques, Rome est une cité où la politique et le politique sont indissociables depuis les premiers temps de la cité (sous des formes moins élaborées), et non pas en décalage chronologique ou en opposition.

2. Regarder vers le politique et considérer ses liens organiques avec la politique implique d'abord d'étudier les dimensions informelles et/ou populaires de la politique entendue en son sens formalisé, dans le prolongement de ce qu'a proposé C. Rosillo-López à propos des discussions informelles entre sénateurs ou de l'importance de l'auditoire lors des procès⁴⁸. Dans l'optique de dépasser la dialectique entre analyses iréniques et catastrophistes, il faut aussi montrer « sur pièce » la dimension conflictuelle de la vie civique, en considérant les divers degrés de violences observables comme autant de moteurs, depuis les joutes verbales plaisantes jusqu'aux massacres sanglants au cœur de l'*Vrbs*⁴⁹ : s'il ne s'agit pas de mettre ces deux éléments sur le même plan, il est en revanche possible de convenir qu'ils contribuent tous deux, à des degrés très divers, à l'entretien du politique, entendu comme dynamique conflictuelle. Les guerres civiles du I^{er} s. a.C. permettent une telle étude, au sens où elles sont marquées par des conflits d'intensités diverses, par la décomposition de certaines normes et par la prise d'importance d'autres repères civiques, par des bricolages juridiques, par la désagrégation de formes institutionnelles ou de sociabilités anciennes contribuant à expliquer la prise d'importance d'autres voies/voix qui, déjà présentes dans la cité (rumeurs, graffitis, plaisanteries, actions collectives), connurent une nouvelle importance à ce moment, du moins s'il faut en croire les sources littéraires, nombreuses pour ces années, mais issues d'une élite qui assistait à l'affaiblissement, réel autant que fantasmé, de sa domination (*supra*).

⁴⁷ Les analyses sur le politique athénien, dont on a souligné plus haut le degré d'avancement, insistent autant sur la distinction conceptuelle entre *la* politique et *le* politique que sur la nécessité de penser leurs articulations dans les faits.

⁴⁸ ROSILLO-LÓPEZ 2017b et 2017c.

⁴⁹ POUR une lecture discursive de la dynamique conflictuelle qui fonde la cité : MOATTI 2018 ou MONTLAHUC 2019a. Sur les violences armées et leur rôle dans la cité, voir désormais BARRANDON 2018 (avec bibliographie).

Penser l'articulation entre la politique et le politique implique de mesurer l'impact de l'un sur l'autre, de voir dans quelle mesure les changements institutionnels remodelèrent la vie des citoyens autant que de considérer l'influence des mouvements du politique sur le fonctionnement des institutions. Un exemple de ce qu'il serait possible d'analyser en ce domaine est fourni par Valère Maxime, dans un passage qui a déjà fait l'objet de maints commentaires, mais face auquel la question des articulations entre la politique et le politique permettrait de proposer une lecture nouvelle, ou en tout cas supplémentaire :

« Nasica, très jeune encore, brigua l'édilité curule. Il prit et serra fortement, selon l'usage des candidats, la main d'un citoyen, une main endurcie par le travail de la campagne et, pour plaisanter, lui demanda s'il avait l'habitude de marcher sur les mains. Ce mot, entendu de ceux qui se trouvaient autour de lui, se répandit dans le peuple et causa l'échec de Scipion (*quod dictum a circumstantibus exceptum ad populum manavit causamque repulsae Scipioni attulit*) : toutes les tribus rustiques, estimant qu'il leur reprochait là leur pauvreté, répondirent à son injurieuse plaisanterie par une explosion de colère »⁵⁰.

Dans cette perspective dialectique, il est et sera crucial d'encourager des travaux qui étudient plus en avant le rôle des fêtes civiques dans le vote de certains citoyens en faveur d'un magistrat ou d'un autre⁵¹, scrutent l'importance des gestes, des images ou de l'évergétisme dans l'adhésion de la plèbe urbaine à certains *imperatores* ou tribuns, rappellent le rôle crucial joué par la topographie dans l'affirmation spatiale de la domination de l'élite sénatoriale puis impériale⁵², ou encore tentent de comprendre comment les évolutions politiques pouvaient modeler les corps des citoyens et des non-citoyens⁵³. Il faudra, tout autant, continuer de décrire avec précision les effets de l'« opinion » et des rumeurs sur la carrière et la *fama* des *primores Urbis*⁵⁴, prolonger la discussion autour de la politisation de la plèbe lors des spectacles ou des émeutes, ou évaluer avec précision le rôle civique joué par les émotions collectives, ce qui permet d'attirer

⁵⁰ Valère Maxime, *Faits et dits mémorables*, 7.5.2 (traduction CUF).

⁵¹ Sur l'importance d'une lecture pragmatique du vote à Rome, voir dernièrement BAUDRY 2019.

⁵² COURRIER & GUILHEMBET 2019.

⁵³ Kévin Blary, « Le corps à l'épreuve de la ville. Pratiques spatiales et constructions corporelles dans la Rome républicaine et augustéenne », dir. J.-P. Guilhembet et D. Palombi à l'Université de Paris et Roma La Sapienza.

⁵⁴ Voir la thèse soutenue le 23 novembre 2019 par Louis Autin à l'Université Grenoble-Alpes : « Voix de la foule chez Tacite : perspectives littéraires et historiques sur la communication collective au début de l'Empire » (dir. I. Cogitore).

l'attention sur des mécanismes à l'intersection de la politique et du politique⁵⁵ et, ainsi, de continuer à considérer la formalisation et l'entretien du tissage civique dans ses multiples dimensions⁵⁶.

Ces quelques lignes n'ont d'autre prétention que celle de clarifier certaines raisons qui expliquent que l'étude du politique à Rome en soit à un stade peu avancé, sur le plan conceptuel et du point de vue des thèmes abordés par l'historiographie. Cependant, ces pages ont aussi pour objectif de retracer une évolution – par essence impressionniste et imparfaite – des questionnements en ce domaine, afin de souligner que le chemin vers le politique à Rome commence à être emprunté. Reste à déterminer la feuille de route conceptuelle d'un voyage qui entend, à partir d'itinéraires tracés par d'autres, continuer à mettre l'histoire romaine « en chantier »...⁵⁷.

Pascal Montlahuc

Maître de Conférences en histoire
ancienne à l'Université de Paris.

UMR 8210 ANHIMA.

88, avenue du maréchal de Saxe.

69003 Lyon.

pascal.montlahuc@hotmail.fr.

⁵⁵ Voir la thèse en cours de Nathan Murray, « Une histoire émotionnelle de la foule romaine à la fin de la République et au début de l'Empire de 133 a.C à 68 p.C », dir. C. Freu et Fr. Hurlet aux universités de Québec et Paris Nanterre.

⁵⁶ Dans MONTLAHUC 2019a, p. 77-264, j'ai tenté de restituer l'importance du « faire rire » utilisé par les orateurs devant la *corona* des procès, lors des *contiones* et dans le cadre des campagnes électorales, de mener une analyse des bons mots mobilisés par des *imperatores* qui souhaitaient s'assurer du soutien de citoyens-soldats amenés à voter une fois la campagne militaire terminée, ou d'étudier des plaisanteries des soldats lors des triomphes et les graffitis humoristiques porteurs de critiques collectives et anonymes. Le but d'une telle étude était de souligner le rôle du *risum mouere* dans l'entretien plus ou moins formel et conflictuel des divers aspects du tissage civique, autrement dit du politique.

⁵⁷ Pour pasticher l'expression de DAVID 2006 à propos des travaux de K.-J. Hölkesskamp sur la culture politique à Rome.

Bibliographie

Azoulay (V.), « Repenser le politique en Grèce ancienne », *Annales HSS*, 69, 2014a, p. 605-626.

Azoulay (V.), « Repolitiser la cité grecque, trente ans après », *Annales HSS*, 69, 2014b, p. 689-719.

Azoulay (V.) et Ismard (P.), « Les lieux du politique dans l'Athènes classique. Entre structures institutionnelles, idéologie civique et pratiques sociales », dans P. Schmitt Pantel et F. de Polignac (dir.), *Athènes et le politique. Dans le sillage de Claude Mossé*, Paris, 2007, p. 271-309.

Azoulay (V.) et Ismard (P.), « Clithène et Lycurgue d'Athènes : le politique à l'épreuve de l'événement », dans V. Azoulay et P. Ismard (dir.), *Clithène et Lycurgue d'Athènes. Autour du politique dans la cité classique*, Paris, 2012, p. 5-13.

Azoulay (V.) et Ismard (P.), « Le politique en Grèce ancienne », dans C. Delacroix et al. (dir.), *Historiographies, II. Concepts et débats*, Paris, 2010, p. 1162-1170.

Barrandon (N.), *Les massacres de la République romaine*, Paris, 2018.

Bartolini (S.), *The Political*, Colchester, 2018.

Baudry (R.), « Portait du citoyen en électeur », à paraître, *CCG*, 30, 2019.

Bur (C.), *La citoyenneté dégradée. Une histoire de l'infamie à Rome (312 a.C. -96 p.C.)*, Rome, 2018.

Chandezon (C.), « Vers un renouveau de l'étude des sociétés agraires grecques ? Julien Zurbach et la paysannerie grecque », *REA*, 121, 1, 2019, p. 143-169.

Courrier (C.), *La plèbe de Rome et sa culture (fin du II^e siècle a.C. - fin du I^{er} siècle p.C.)*, Rome, 2014.

Courrier (C.) et Guilhembet (J.-P.), « Le métier de citoyen dans la ville : vie civique et topographie urbaine », à paraître, *CCG*, 30, 2019.

David (J.-M.), « Una repubblica in cantiere », *Studi Storici*, 47, 2, 2006, p. 365-376.

David (J.-M.), « L'historiographie française de la République romaine des cinquante dernières années », dans SOPHAU (éd.) *Cinquantenaire de la SOPHAU (1966-2016). Regards croisés sur l'histoire ancienne en France*, Besançon, 2017, p. 99-116.

Demont (P.), « De Carl Schmitt à Christian Meier. Les *Euménides* d'Eschyle et le concept de 'politique' ('das Politische') », *Philosophie Antique*, 11, 2011, p. 151-172.

Duploux (A.), *Construire la cité. Essai de sociologie historique sur les communautés de l'archaïsme grec*, Paris, 2019.

El-Murr (D.), « La *symploke politike* : le paradigme du tissage dans *Le Politique* de Platon, ou les raisons d'un paradigme "arbitraire" », *Kairos*, 19, 2002, p. 49-95.

Flaig (E.), *Den Kaiser herausfordern. Die Usurpation im Römischen Reich*, Francfort/New York, 1992 (réédité avec modifications substantielles en 2019).

Flaig (E.), « Repenser le politique dans la République romaine », *ARSS*, 105, 1994, p. 13-25.

Flaig (E.), *Ritualisierte Politik. Zeichen, Gesten und Herrschaft im Alten Rom*, Göttingen, 2003.

France (J.) et Hurlet (F.), *Institutions romaines. Des origines aux Sévères*, Paris, 2019.

Hinard (F.), *Les proscriptions de la Rome républicaine*, Rome, 1985.

Hölkeskamp (K.-J.), *Reconstructing the Roman Republic: An Ancient Political Culture and Modern Research*, Princeton, 2010 (trad. augmentée de l'éd. allemande de 2004 ; trad. fr. de 2008).

Hölkeskamp (K.-J.), *Libera res publica. Die Politische Kultur des Antiken Rom – Positionen und Perspektiven*, Stuttgart, 2017.

Hurlet (F.), « Compte rendu de Flaig (E.), *Den Kaiser herausfordern. Die Usurpation im Römischen Reich*, Francfort/New York, 1992 », *Latomus*, 55, 1996, p. 204-207.

Hurlet (F.), « Le consensus impérial à l'épreuve. La conspiration et ses enjeux sous les Julio-Claudiens » dans G. Urso (dir.), *Ordine e sovversione nel mondo greco e romano*, Pise, 2009, p. 125-143.

Hurlet (F.), « Démocratie à Rome ? Quelle démocratie ? En relisant Millar (et Hölkeskamp) », dans S. Benoist (éd.), *Rome, a City and its Empire in Perspective. The Impact of the Roman World through Fergus Millar's Research - Rome, une cité impériale en jeu. L'impact du monde romain selon Fergus Millar*, Boston/Leyde, 2012, p. 19-43.

Hurlet (F.) et Montlahuc (P.), « L'opinion publique dans la Rome tardo-républicaine », *REA*, 120, 2, 2018, p. 489-507.

Ismard (P.), *La cité et ses esclaves. Institution, fictions, expériences*, Paris, 2019.

Lanfranchi (T.), *Les tribuns de la plèbe et la formation de la République romaine (494-287 a. C.)*, Rome, 2015.

Lefort (C.), *Le travail de l'œuvre de Machiavel*, Paris, 1975.

Lintott (A.), *Violence in Republican Rome*, Oxford, 1999 [1968].

Loraux (N.), *La cité divisée. L'oubli dans la mémoire d'Athènes*, Paris, 1997.

Mantovani (D.), *Les juristes écrivains de la Rome antique : les œuvres des juristes comme littérature*, Paris, 2018.

Meier (C.), *Res publica amissa. Eine Studie zu Verfassung und Geschichte der späten römischen Republik*, Wiesbaden, 1966.

Meier (C.), *La naissance du politique*, Paris, 1995 [1980] (titre original : *Die Entstehung des Politischen bei den Griechen*).

Moatti (C.), *Res publica. Histoire romaine de la chose publique*, Paris, 2018.

Montlahuc (P.), *Le pouvoir des bons mots : « faire rire » et politique à Rome du milieu du III^e s. a. C. jusqu'à l'avènement des Antonins*, Rome, 2019a.

Montlahuc (P.), « Cl. Nicolet et les “langages parallèles” du citoyen : (ré)introduire le politique à Rome », *CCG*, 30, 2019b, p. 227-246.

Nicolet (C.), *Le métier de citoyen dans la Rome républicaine*, Paris, 1976 (1^{ère} éd.).

Nicolet (C.), « Le citoyen et le politique », dans A. Giardina (dir.), *L'homme romain*, Paris, 1992, p. 25-69 [orig. dans A. Giardina (dir.), *L'uomo romano*, Bari, 1989, p. 1-44].

Ober (J.), *Mass and Elite in Democratic Athens: Rhetoric, Ideology, and the Power of the People*, Princeton, 1989.

Pébarthe (C.), « Une cité des sociologues ? Quelques considérations sociologiques sur la politique en Grèce ancienne. À propos du dossier “Politique en Grèce ancienne” dans les *Annales HSS*, 69, 2014, p. 605-775 », *REA*, 117, 1, 2015, p. 183-206.

Polignac (F. de), « Anthropologie du politique en Grèce ancienne (note critique) », *Annales HSS*, 52, 1997, p. 31-39.

Rosillo-López (C.), *Public Opinion and Politics in the Late Roman Republic*, Cambridge, 2017a.

Rosillo-López (C.), « Informal Conversations between Senators in the Late Roman Republic » dans C. Rosillo-López (éd.), *Political Communication in the Roman World*, Leyde, 2017b, p. 34-51.

Rosillo-López (C.), « The Role and Influence of the Audience (*corona*) in Trials in the Late Roman Republic », *Athenaeum* 105, 1, 2017c, p. 106-119.

Zurbach (J.), *Les hommes, la terre et la dette en Grèce. c. 1400-c. 500 a.C.*, Bordeaux, 2017.

